#### Logo-carros_NdG

DOSSIER SIMPLIFIE

DE DEMANDE

DE SUBVENTION ANNUELLE

Année 2025

**IMPRIMÉ RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS SOLLICITANT UNE AIDE GLOBALE INFERIEURE**

**A 5.000 € ET RÉPONDANT AUX CRITÈRES SUIVANTS :**

► Aucun personnel salarié, ou prestataire intervenant régulièrement pour le compte de l’association

► Pas de véhicule et/ou d’objet mobilier d’une valeur unitaire supérieure à 5000 €

► Un budget annuel inférieur à 50 000 €

► Pas de patrimoine immobilier

► L’association n’est pas concernée par l’impôt sur les sociétés

**Votre association est-elle signataire d’une convention avec la Ville ?** OUI  NON

* *Si oui : conformément aux termes de la convention, préalablement au dépôt de votre demande de subvention, vous veillerez notamment à ce que les pièces administratives et de bilans prévus expressément par la convention soient en possession des services de la Ville.*

**Votre association a-t-elle été créée avant le 1er janvier 2024?** OUI  NON

*MC900411320[1]Les associations ayant moins d’une année d’existence ne sont théoriquement pas subventionnées. Vous pouvez pour autant déposer une demande de dérogation motivée (annexe2), sous réserve des priorités accordées par la Ville.*

**DÉNOMINATION DE**

**L’ASSOCIATION :**

**Objet de la demande de subvention :**

**Subvention annuelle de fonctionnement** *(pour la totalité de vos activités)*

**Subvention pour un ou des projets** *(lister les projets et joindre le ou les budget(s) simplifié (s) des projets en plus du budget annuel)*

**€**

Montant demandé :

**Demande de dérogation** (annexe 2) - (Associations ayant moins d’une année d’existence) *Vous joindrez à ce dossier le formulaire de demande de dérogation prévu à cet effet.*

*MC900411320[1]*

**Nous vous informons que les éléments financiers devront être complétés dans le tableur joint du type Excel intitulé « comptes financiers » (voir notice)**

***Pour les pièces à joindre impérativement, veillez à vous référer à la notice***

**Mairie de Carros**

**2, rue de l’Eusière**

**Service Vie Associative**

**06510 CARROS**

Renseignement [**d.boudet@ville-carros.fr**](mailto:d.boudet@ville-carros.fr)

#### Les dossiers complets devront

#### Impérativement parvenir

#### avant le 31/10/2024, date limite de dépôt, à :

**Cadre réservé aux services instructeurs de la Ville**

**Dossier complet reçu le :**   **Commission d’évaluation du**:

**Subvention proposée par la commission :**

**Observations (motifs de la décision, réserves éventuelles et suite à donner) :**

# Liste des pièces à joindre

* **L’imprimé «dossier de demande de subvention annuelle»** dûment complété et signé en original. Attention tout manquement dans le dossier retardera son instruction.
* **Le budget 2025**, équilibré : fichier “comptes financiers dossier allégé 2025” Excel joint – onglet “BP2025”. Il devra être signé par le trésorier et le président
* **le compte de résultat** : fichier “comptes financiers dossier allégé 2025” Excel joint – onglet “BILAN FINANCIER 2023. Il devra être signé par le trésorier et le président
* **Le compte-rendu de la dernière assemblée générale** : signé par les membres du bureau.
* Le dernier rapport d’activité approuvé des comptes approuvés au dernier exercice clos
* Si le présent dossier n’est pas signé par le représentant légal de l’association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**.
* **Présentation de la trésorerie de l’association** : joindre :
* copie **des trois derniers relevés (juillet, août, septembre**) de tous les comptes courants ou d’épargne, bancaires et ou postales
* copie des relevés **au 1er janvier 2024** de tous les comptes courants ou d’épargne, bancaires et ou postales

**Fournir en plus pour une première demande ou s’il y a eu des modifications****depuis votre dernière demande de subvention.**

* Un **relevé d’identité bancaire** : le compte devra être ouvert au nom de l’association et non à celui de l’un des dirigeants.
* le numéro **SIRET**
* la liste des dirigeants de l’association visée par la préfecture
* une copie des statuts, de la publication au journal official et du récépissé de déclaration de l’association avec le numéro **RNA**

**La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d’un compte-rendu financier à l’administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l’exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n’est pas demandé.**



**CONTRAT D’ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS**

**BÉNÉFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D’UN AGREMENT DE L’ÉTAT**

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l’application de l’article 10-1 de la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d’engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d’un agrément de l’Etat.

L’importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l’intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L’administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu’elle peut attribuer, est fondée à s’assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d’un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d’engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l’Etat. Ainsi, l’association ou la fondation « s’engage (...) à respecter les principes de liberté, d’égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s’abstenir de toute action portant atteinte à l’ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d’association et la liberté d’expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

**ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s’impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d’entraîner des troubles graves à l’ordre public.

L’association ou la fondation bénéficiaire s’engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s’affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s’engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

**ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L’association ou la fondation s’engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s’abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l’objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l’égard des valeurs ou des croyances de l’organisation.

**ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L’ASSOCIATION**

L’association s’engage à respecter la liberté de ses membres de s’en retirer dans les conditions prévues à l’article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

**ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L’association ou la fondation s’engage à respecter l’égalité de tous devant la loi. Elle s’engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l’orientation sexuelle,

l’identité de genre, l’appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l’objet statutaire licite qu’elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

**ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

L’association ou la fondation s’engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l’association s’engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s’engage à rejeter toutes formes de racisme et d’antisémitisme.

**ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L’association ou la fondation s’engage à n’entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s’engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l’intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d’autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s’engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d’endoctrinement. Elle s’engage en particulier à n’entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

**ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L’association …………………………….. s’engage à respecter le drapeau tricolore, l’hymne national, et la devise de la République.

Lieu : Le :

Nom, prénom et qualité du responsable légal de l’association

**1**. Renseignements concernant l’association**:**

###### 1.1. Identification de l’association :

Rappel du Nom complet de l’association :

Sigle éventuel :

Code SIREN (obligatoire) :

*(Les associations sans code siren peuvent s'adresser à l'INSEE 17, rue Menpenti - B.P. n° 1 - 13361 Marseille Cedex 10, tél. : 04.91.17.57.57)*

Adresse du siège de l’association :

Code Postal : Ville :

**Coordonnées du responsable de l’association (président(e) ou autre personne désignée par les statuts)**

Nom : …………………………………… ……….. Prénom :

Fonction dans l’association :..……………………………………………………………………………………….

Tél.Fixe et/ou Mobile………………………….….. E-mail :

**Coordonnées de la personne chargée du présent dossier de subvention (si différente de ci-dessus)**

Nom: ………… ………………………… ……….. Prénom :

Fonction dans l’association :..………………………………………………………………………….……………….

Tél.Fixe et/ou Mobile………………………….….. E-mail :

**1.2. Situation juridique de l’association : (1)**

Association Loi de 1901  Autre  (préciser) :

Objet de l’association :

Zone géographique d’activité : □Municipale et locale □Départementale □Régionale □Nationale

Date de 1ère déclaration : Préfecture ou sous-préfecture de :

N° **RNA** : W Date de publication au Journal Officiel :

* L'association est-elle :

Assujettie à la T.V.A. ? OUI  NON  A l'impôt sur les sociétés ? OUI  NON

Reconnue d'utilité publique ? OUI  NON  Type RUP :

Agréée ou affiliée à une fédération ? OUI  NON  N° (éventuel) :

Préciser l'autorité d'agrément (s'il y a lieu) : ………

**(1)** la situation juridique mentionnée doit correspondre à l'organisme qui sollicite la subvention. Si c'est une délégation ou une section, elle doit avoir la personnalité morale; dans le cas contraire, la demande doit être libellée au nom de l'association "mère", à moins d'établir une procuration.

**1.3. Données annuelles sur l’association :**

* Nombre bénévoles actifs participant au programme d’activités de votre association :
* Nombre d'adhérents (à jour de cotisation) : dont Carrossois :

dont moins de 18 ans : dont plus de 60 ans :

* Montant annuel de l'adhésion 2024 : ………………………Montant annuel de l'adhésion 2023
* Modifications administratives enregistrées en 2024 ? **(1)**
  + Les statuts : OUI  NON
  + Le Conseil d’administration et le Bureau : OUI  NON
  + Autres (préciser) :

***(1)*** *Si oui, joindre photocopies des modifications déclarées en préfecture (voir notice – liste des pièces à joindre).*

* **Composition du bureau pour l’année 2024 :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NOM et PRENOM** | **Fonction dans le bureau** | **Montant brut des rémunérations et avantages perçus en 2023** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**2. Vos actions prévues en 2025 :**

**Contenu, objectifs et moyens des actions prévues pour 2025**

**(Décrivez clairement en quoi consistent vos actions, en quoi elles répondent aux objectifs de l’association et comment elles seront réalisées). Conseil : les dossiers seront étudiés au regard des critères d’attribution des subventions. Veuillez en prendre note. Voir critère sur le site.**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Quelles sont les actions que vous menez dans le cadre de l’objet de l’association ?*(attention les vides greniers, lotos sont des moyens pour trouver des financements - ils seront à renseigner dans les moyens financiers)* :   * **Description**: ( *Préciser toutes les actions qui vont être développées durant l’année)* * **Objectifs**: * **Acteurs du projet** : (*Préciser tous les intervenants dans le projet et leur rôle)* * **Périmètre géographique** : (*Préciser les lieux de réalisation )* * **Calendrier prévisionnel :** (*Préciser la durée du projet et le calendrier prévisionnel.)* * **Logistique** : (Préciser vos besoins en matériels, locaux associatifs ou prêtés, besoin de transport, communication, …) * **Partenaires :**  (*Préciser s’il s’agit d’un partenaire interne ou externe et son domaine d’intervention)* * **Moyens financiers** : *(les différentes subventions demandées, les ressources propres, les dons, les sponsorings, les lotos, vide-greniers prévus, etc.)* |

MC900411320[1] **Ne pas oublier de transmettre le budget 2025 de l’association - voir tableur joint du type excel (onglet « BP 2025»)**

* **Public bénéficiaire :**
* Nombre total estimé :

+ de 60 ans :

* De 18 ans :

% Carrossois :

* Tranches d'âges concernées (en %) :
* **Comment avez-vous prévu l’évaluation (qualitative et quantitative) de vos actions ?**

**2.1.2. Note d’opportunité :**

* **Y-a-t-il des modifications importantes de votre projet par rapport à l’année précédente ?** OUI  NON  Détail :…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….
* **L'association s'inscrit-elle dans d'autres projets ou manifestations organisés sur la commune (autres que ceux décrits dans le programme présenté) ?** OUI  NON  *Si oui, lesquels ?*

Fête des fraises  Journée européenne du patrimoine  Carnaval  Fête de la musique

14 juillet  Fête du sport  Téléthon  Noël en fête  Ste colombe Foires

Autres

* **(Pour les associations sportives) Niveau de compétition le plus élevé atteint :**

1. Il convient d’éclairer les services instructeurs de la Ville sur l'utilisation prévue de la subvention sollicitée.

**Votre situation patrimoniale**(c.f. notice jointe):

**Au 1er janvier 2024 quel était le total :**

**● Des sommes en caisse :**

**● Des soldes bancaires ou postaux :**

MC900411320[1]**Fournir impérativement les relevés de chaque compte (postal ou bancaire) au 1er janvier 2024 ainsi que leurs 3 derniers relevés ( juillet, août , septembre 2024) .**

**Je m’engage à fournir à la Ville de Carros toutes pièces justificatives de l’utilisation de la subvention, si elle est accordée, et à rembourser la somme en totalité ou en partie au plus tard dans les trois mois suivants l’exercice 2025 dans le cas où cette subvention n’aurait pas été utilisée conformément à mes engagements.**

**3. Bilan 2023 ou 2023-2024**

**(selon votre activité sur une année civile ou scolaire):**

|  |  |
| --- | --- |
| **Les actions ont-elles été réalisées ? Avez-vous rencontré des difficultés ?** | |
|  | Lister les actions et activités réalisées (*attention les vides greniers, lotos sont des moyens pour trouver des financements - ils seront à renseigner dans les moyens financiers)*   * Description : Décrire précisément la mise en oeuvre des actions(exemple randonnées, combien de sorties avez-vous fait par an, par mois, par semaine, comment s’est passé l’accompagnement des groupes, groupe de combien de personnes par randonnée, …). Préciser les dates et lieux      * **Moyens matériels :** (tables, chaises, matériel spécifique, locaux prêtés,…) * **Moyens humains** : *(nombre de salariés impliqués, de bénévoles impliqués dans les actions-sur le terrain, administratifs, etc. Quels sont les partenaires, les nommer et expliquer leur partenariat)* * **Moyens financiers** : *(les différentes subventions obtenus, les ressources propres, les mécénats, sponsorings, les lotos, vide-greniers réalisés, etc.)* * **Objectifs**: *Vos objectifs ont-ils été atteints?* * **Difficultés rencontrées** : *Avez-vous rencontré des difficultés pour réaliser vos actions ? Si oui lesquelles ?* * **Pour les associations sportives** : Quelles sont les résultats obtenus? |

MC900411320[1] **Ne pas oublier de transmettre le bilan financier de l’association - voir tableur joint du type excel (onglet « bilan financier 2023» ou 2023/2024**

* **Public servi par les actions durant la période :**
* Nombre total estimé :
* Tranches d'âges concernées (en %) :

Moins de 18 ans :

Plus de 60 ans :

% Carrossois :

**ANNEXE 1 :**

**ATTESTATION SUR L’HONNEUR (1)**

*MC900411320[1]****Cette fiche doit être obligatoirement remplie pour chaque demande de subvention (qu’il s’agisse d’une première demande ou d’un renouvellement) et quel que soit le montant sollicité.***

Je soussigné(e), **Nom** **:**  **Prénom :**

**Qualité** **:** , responsable légal de l’association, certifie sur l’honneur :

* Que toutes les informations contenues dans le présent dossier sont exactes et sincères,
* Que l’association est à jour des déclarations et des cotisations obligatoires aux administrations fiscales et sociales (Vie statutaire, Impôts, Urssaf, Assedic…)
* Que les activités de l’association s’exercent en conformité avec les normes en vigueur, notamment en matière de sécurité, d’hygiène, de comptabilité, et dans le respect de la laïcité et du droit en général
* Que le montant de la subvention demandée à la Ville de Carros dans le cadre du présent dossier est : €**.**
* Que les références bancaires ou postales du compte sur lequel la subvention devra être versée, si elle est accordée, sont les suivantes ***(2)*** :

Nom du titulaire du compte :

Banque : Domiciliation :

* **Que conformément à la règlementation, dans le cas de non-réalisation des actions justifiant la subvention, cette dernière devra être reversée à la Ville.**
* Que la personne dont les qualité, nom et signature suivent, a procuration pour signer en mes lieu et place les documents demandés par la Ville de Carros si je suis moi-même empêché(e) et je m'engage à faire connaître toute limitation apportée à cette délégation :

**Personne recevant la délégation :** *Sans objet* 🞏 *Signature de la*

*Personne déléguée concernée:*

**Nom** **:**

**Prénom :**

**Fonction dans l’association :**

Le à Signature du responsable légal

et cachet de l’association :

***(1)*** *Toute fausse déclaration est passible de peines d’emprisonnement et d’amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d’accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés s’exerce auprès du service ou de l’établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.*

**(2)** Joindre RIB original en cas de changement intervenu depuis la dernière demande de subvention.

**ANNEXE 2 :**

**DEMANDE DE DEROGATION**

**Document à renseigner seulement si l’association a moins d’un an d’existence au 1er janvier 2025**

***Cette fiche doit être jointe au dossier complet de demande de subvention annuelle, dûment renseigné.***

Je soussigné(e), **Nom** **:**  **Prénom :**

**Qualité** **:** ,

Responsable légal de l’association

Déclarée à la date du

Sollicite une mesure dérogatoire afin d’obtenir, au titre de l’exercice 2025, une subvention annuelle de fonctionnement relative au projet ci-joint, bien que mon association ne présente pas une année d’existence au 1er janvier 2025

La motivation de ma demande est le suivante :

*(Décrivez la situation, son caractère exceptionnel ou d’urgence et la nature des frais à couvrir)*

Rappel du montant de la subvention demandée à la Ville de Carros : €

**Je m’engage à fournir à la Ville de Carros toutes pièces justificatives de l’utilisation de la subvention, si elle est accordée, et à rembourser la somme en totalité ou en partie au plus tard dans les trois mois suivants l’exercice 2025 dans le cas où cette subvention n’aurait pas été utilisée conformément à mes engagements.**

Le à Signature du responsable légal

et cachet de l’association